



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les consignes en cas d'incendie doivent être affichées dans les halls d'entrée d'immeubles avec les plans du rez-de-chaussée et des sous-sols ainsi que les numéros d'appel des secours « 18 » et « 112 ».

Depuis le 8 mars 2015, l'installation d'un détecteur de fumée est obligatoire dans tous les logements. L'alarme sonore de ces détecteurs avertit les occupants en cas de départ d'incendie.

Le propriétaire, les copropriétaires et le syndic sont tenus d'effectuer, au moins une fois par an, les vérifications des installations de détection, de désenfumage, de ventilation, etc. Ils doivent s'assurer du fonctionnement des portes coupe-feu, des fermettes ainsi que des dispositifs de manœuvre des ouvertures en partie haute des escaliers destinées à évacuer les fumées en cas d'incendie.

AVOIR LES BONS RÉFLEXES

POUR PRÉVENIR L'INCENDIE



Ne surchargez pas les prises électriques.



Utilisez les appareils électriques conformément à leur notice, notamment en ce qui concerne les chargeurs de batteries.



Ne laissez jamais cuire des aliments sans surveillance.



Ne faites pas de barbecues sur les balcons.



Éteignez avec soin votre cigarette et ne fumez pas dans votre lit.



Tenez les matériaux inflammables (rideaux, tapis, matelas...) éloignés des ampoules et des appareils d'éclairage ou chauffants.



Veillez à ne pas encombrer les balcons et les couloirs. Les objets déposés dans les espaces de circulation favorisent la propagation du feu et gênent l'évacuation.

FACE À L'INCENDIE



Baissez-vous s'il y a de la fumée et mettez un mouchoir mouillé devant votre nez et votre bouche.



Fermez la porte.



RAPIDITÉ DU FEU

POUR ÉTEINDRE UN INCENDIE, IL FAUDRAIT :



un verre d'eau après

1 minute



un seau d'eau après

2 minutes



une citerne après

3 minutes



pompiersparis.fr

Suivez la brigade de sapeurs-pompiers de Paris sur les réseaux sociaux :



EN CAS D'INCENDIE FERMEZ LA PORTE !



ET ALERTEZ LES POMPIERS

@BSPP/BCOM/2019-117/SGT GM



pompiersparis.fr



Au cours des feux d'habitation trop de gens meurent par méconnaissance des règles de sécurité élémentaires et sont intoxiqués mortellement par les fumées en voulant quitter leur logement.

LE FEU ET LA FUMÉE MONTENT, L'ESCALIER DEVIENT VITE IMPRATICABLE...

SEULE UNE PORTE FERMÉE PEUT VOUS PROTÉGER !

NE PRENEZ JAMAIS L'ASCENSEUR.

SIGNALEZ VOTRE PRÉSENCE À LA FENÊTRE. UTILISEZ VOTRE PORTABLE POUR VOUS LOCALISER.

LES SAPEURS-POMPIERS VIENDRONT À VOTRE SECOURS.

CAS N°1 LE FEU EST À L'INTÉRIEUR DE CHEZ VOUS ?

QUITTEZ LES LIEUX EN REFERMANT BIEN LA PORTE !



QUAND LE FEU SE TROUVE À L'INTÉRIEUR, FERMEZ LA PORTE DE LA PIÈCE EN FEU PUIS LA PORTE D'ENTRÉE.



Faites sortir tout le monde par l'issue la plus proche et évacuez les lieux.



Baissez-vous s'il y a de la fumée et mettez un mouchoir mouillé devant votre nez et votre bouche.

CAS N°2 LE FEU EST À L'EXTÉRIEUR DE CHEZ VOUS ?

RESTEZ CONFINÉ CHEZ VOUS EN VOUS MANIFESTANT À LA FENÊTRE !



LES VICTIMES SE COMPTENT PARMI CELLES QUI TENTENT DE QUITTER LEUR APPARTEMENT QUAND LE FEU SE TROUVE À L'EXTÉRIEUR.

